

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 16
Responsable de service : Catherine BOIN**Aytres**

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Laëtitia BOURDIER, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Patrick ROBIN, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Frédérique COSTANTINI (donne procuration à M. MORLIER)
M. Pierre CUCHET, (donne procuration à M. Jonathan COULANDREAU)
M. ELISE Bertrand, (donne procuration à Mme Hélène RATA)

Secrétaire de séance : M. Jean-François RABEAU

Date de convocation	18/08/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

16. Révision de la tarification des temps d'animation des accueils périscolaires et de loisirs dans le cadre de la DSP

Depuis 2003, la collectivité a décidé de déléguer la gestion et l'animation des accueils périscolaires et de loisirs municipaux à un prestataire externe dans le cadre d'un marché public de délégation de service public.

D'abord conclue pour 3 ans, elle a été renouvelée à plusieurs reprises (en 2005 pour 4 ans, en 2015 pour 6 ans et en 2019 pour 7 ans).

Le conseil municipal du 07 janvier 2021 a délibéré pour d'une part, résilier le marché public en cours et, d'autre part, relancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour la période du 1er septembre au 31 août 2024.

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mai 2015 portant révision de la grille des quotients familiaux,

Le délégataire a proposé début juillet de nouveaux tarifs pour la rentrée 2022.

Elle prévoit la création de 2 niveaux de revenus supplémentaires pour répondre au mieux à la fréquentation du centre.

Elle suggère la création d'un nouveau barème de 0 à 410 QF (faibles revenus) et un autre pour les QF de plus 2301 (hauts revenus) - cf. tableau ci-joint.

Ces deux barèmes supplémentaires répondent aux fréquentations les plus élevées observées pour 2021/2022 :

-
- QF 1 : 16.95% des enfants qui fréquentent la SLEP
- QF 7 : 37.96% des enfants qui fréquentent la SLEP

En plus de ces deux barèmes supplémentaires (créés aussi pour répondre aux attentes de la CAF), le délégataire propose une augmentation des tarifs :

- 3% pour les QF 2 et 3
- 5% pour les QF de 4 à 8

Nouveau tarif pour les QF 1 et 9

De plus, le délégataire souhaite appliquer une augmentation de 3% pour les inscriptions de 1 à 3 jours et de 5% pour les inscriptions à 4 et 5 jours.

Proposition de tarifs SLEP accueil de loisirs

2022	Mercredi			vacances scolaires(journée)						suppléments sorties	
	1/2 journée matin A midi	Mercredi +repas	Journée complète	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	journée supl	petites sorties piscine etc	Sorties H CDA
QF1 de 0 à 410	1,20 €	3,70 €	4,50 €	5,10 €	9,70 €	14,60 €	15,40 €	16,40 €	4,50 €	2,40 €	4,00 €
QF2 de 411 à 640	1,65 €	4,20 €	5,20 €	6,90 €	13,10 €	15,80 €	17,35 €	20,80 €	5,20 €	2,40 €	4,00 €
QF 3 (de 641 à 760)	4,05 €	6,60 €	7,60 €	11,30 €	19,85 €	23,50 €	29,10 €	33,70 €	7,60 €	2,40 €	4,00 €
QF 4 (de 761 à 984)	5,30 €	8,40 €	12,40 €	16,10 €	28,90 €	32,50 €	41,00 €	47,90 €	12,50 €	2,90 €	5,15 €
QF5 (de 985 à 1299)	5,60 €	8,75 €	13,80 €	16,50 €	30,80 €	34,20 €	43,10 €	50,30 €	13,80 €	2,90 €	5,15 €
QF 6 (de 1300 à 1499)	5,95 €	9,05 €	15,20 €	18,70 €	32,75 €	37,50 €	46,55 €	54,40 €	15,20 €	2,90 €	5,15 €
QF 7 (de 1500 à 1699)	6,20 €	9,40 €	15,90 €	19,60 €	34,35 €	39,25 €	48,70 €	56,85 €	15,90 €	3,20 €	5,30 €
QF 8 de 1700 à 2300	6,45 €	9,70 €	16,40 €	19,95 €	35,00 €	40,40 €	49,45 €	57,95 €	16,40 €	3,20 €	5,30 €
QF 9 + de 2301 et H Caf	7,00 €	10,20 €	17,40 €	20,95 €	37,00 €	43,20 €	52,50 €	60,40 €	17,00 €	3,20 €	5,30 €
H CAF	8,00 €	15,30 €	21,00 €	23,00 €	44,80 €	52,00 €	65,00 €	76,00 €	21,00 €	3,20 €	5,30 €
H Commune	9,70 €	15,80 €	22,40 €	28,95 €	48,70 €	55,80 €	68,00 €	79,10 €	22,40 €	3,50 €	5,50 €

Adhésion Famille septembre au 31/08 de l'année suivante = 12,00€

Cependant après relecture de la convention de DSP :

Il est stipulé que les propositions tarifaires émanant du délégataire doivent être rendues avant le 15/3, avec délibération municipale prise avant le 14/7. Ces délais n'ont pu être respectés cette année.

De plus, la revalorisation des fluides n'a pas pu être prise en compte comme souhaitée par la collectivité.

Il a donc été proposé au délégataire une mise en place de cette grille tarifaire du 01/09/2022 au 31/12/2022 afin de remettre à plat la tarification à compter du 01/01/2023.

Considérant que M. Yan GENONET, administrateur de la SLEP, sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 voix Pour et 7 abstentions,

Approuve l'actualisation de la tarification des temps d'animation des accueils périscolaires et de loisirs gérés par la SLEP dans le cadre d'une délégation de service public à compter du 1er septembre 2022 et ce jusqu'au 31/12/2022,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet objet,

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Jean-François RABEAU,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-François Rabeau.

AR Prefecture

017-211700281-20220808-DEL04608508022DDE
Reçu le 08/08/2022
Publié le 02/09/2022